

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00279

Numéro SIREN : 817 637 168

Nom ou dénomination : EASY CLEAN COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/024254

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**

Date : 19/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/024254**
n° de gestion : **2016B00279**
n° SIREN : **817 637 168 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 19/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

EASY CLEAN COMPANY - Sarl
15 Rue du Colonel Toussaint Bâtiment A2 31500 TOULOUSE France

date de clôture : **31/12/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-3102/T-DEPOT-
ACTE/I-2453669

20-24254

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL EASY CLEAN COMPANY Néant *

Adresse de l'entreprise 15 R COLONEL TOUSSAINT 31500 TOULOUSE

Numéro SIRET * 8 1 7 6 3 7 1 6 8 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	38 382	17 212	21 169	4 507	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1		1		
	Total I (5)	044	048	38 383	17 212	21 170	4 507	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Chents et comptes rattachés *	068	070	118 046		118 046	57 526
		Autres * (3)	072	074	23 930		23 930	5 270
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	78 099		78 099	26 363	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	220 075		220 075	89 158
		Total général (I+II)	110	112	258 458	17 212	241 245	93 665

		PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000		3 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		353		353	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	131	132	44 267		22 503	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		73 191		21 763	
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		120 810		47 619
		Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		15 230		13 328	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		33 736		10 332	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ..)	169	172	582	71 469	22 386	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		120 436		46 046	
	Total général (I + II + III)	180		241 245		93 665	

RENOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		13 121
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		24 385
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL EASY CLEAN COMPANY		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						[3 1 1 2 2 0 1 9]		[3 1 1 2 2 0 1 8]				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210						
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
				217	56 627	218	436 135	176 818				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226						
	Autres produits					230	17			6		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	436 151		176 824		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
		Variation de stock (marchandises) *					236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	9 625		6 148			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240						
Autres charges externes * :		(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	166 341		51 649			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	876	244	5 603		3 749			
Rémunérations du personnel *						250	128 346		62 115			
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	22 240		16 669			
Dotations aux amortissements *						254	7 722		9 218			
Dotations aux provisions						256						
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	855		256				
			260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	340 732		149 804			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	95 420		27 021			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	122		33			
	Produits exceptionnels				(IV)	290			8 900			
	Charges financières				(V)	294	160		147			
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	439		10 423		
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306	21 751		3 621		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	73 191		21 763			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	73 191	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	21 751					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	439					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zone de revitalisation de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 sexdecies)	990	
	Divers* dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352	95 381	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	370	95 381	372			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL EASY CLEAN COMPANY

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 200	442	8 220	444		446	11 420	11 420
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	10 797	462	16 164	464		466	26 962	26 962
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482	1	484		486	1	1
	TOTAL	490	13 997	492	24 385	494		496	38 383	38 383
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 912	532	1 980	534		536	3 892	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	7 579	552	5 742	554		556	13 320	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL	570	9 491	572	7 722	574		576	17 212	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591		
	TOTAL				596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL EASY CLEAN COMPANY

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	5 064
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	5 064
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	75 902
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	17 169
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL EASY CLEAN COMPANY				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel *				376	6	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	6	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	436 135	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	436 135	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	17	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Retrègues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	17	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	120 236	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	47 655	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	4 787	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	855	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	173 533	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	262 619
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	288 238	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	436 135	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2019	160	31/12/2019	
Date de cessation				186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 1 7 6 3 7 1 6 8 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL EASY CLEAN COMPANY

ADRESSE (voie)

15 R COLONEL TOUSSAINT

BAT A2

CODE POSTAL

31500

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique ALLATI Prénom(s) TARICKNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 250587 N° Département 81 Commune MAZAMET Pays FRAdresse : N° 15 Voie RUE DU COLONEL TOUSSAINTCode postal TOULO Commune TOULOUSE Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 1 7 6 3 7 1 6 8 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL EASY CLEAN COMPANY

ADRESSE (voie)

15 R COLONEL TOUSSAINT

BAT A2

CODE POSTAL

31500

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FRS FCT NON PARVENUE			17 035.55
31/12/2019 EXT BE CLEAN FNP		2 635.00	
31/12/2019 EXT SS TRAITANT DIVERS FNP		5 486.97	
31/12/2019 EXT FRS FCT NP STATION		2 868.33	
31/12/2019 15 8M LOYER OCTOBRE		740.00	
31/12/2019 EXT SITEC UP		208.14	
31/12/2019 EXT EA CLEANER31		457.00	
31/12/2019 EXT NETTOYAGE 31 FACT MAI		1 205.00	
31/12/2019 EXT SER		633.01	
31/12/2019 EXT NLANG		1 786.00	
31/12/2019 EXT CASSIN RECYCLAGE		1 016.10	
42820000 PROV.P/CONGES PAYES			7 332.23
31/12/2019 EXT CONGES PAYES		7 332.23	
43820000 CH SOCIALES / PROV C.PAYES			1 218.95
31/12/2019 EXT CHARGES SOC SUR CP		1 218.95	
43860000 CHARGES SOCIALES A PAYER			6 189.00
31/12/2019 EXT AJUST COT GERANT		6 189.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES ET AMENDES			439.20
06/02/2019 CE FORFAIT P STAT WEB	30.00		
06/02/2019 CE FORFAIT P STAT WEB	29.00		
19/08/2019 CE REMB PAIEMENT AMANDE	90.00		
23/10/2019 CE AMENDE PVE	35.00		
05/12/2019 CE FORF P.STAT WEB	30.00		
05/12/2019 CE FORF P.STAT WEB	30.00		
05/12/2019 CE TRES AMEND VAB	75.00		
05/12/2019 CE TRES AMEND VAD	63.20		
18/12/2019 CE FORF P STAT WEB	30.00		
18/12/2019 CE FORF P STAT WEB	27.00		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 169	4 507	16 662	369.71
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	11 420	3 200	8 220	256.88
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	26 962	10 797	16 164	149.71
28154000 AMORTIS MATERIEL INDUSTRIEL	3 892	1 912	1 980	103.59
28182000 AMORTIS. MATERIEL TRANSPORT	13 320	7 579	5 742	75.76
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1		1	
27100000 TITRES DE PARTICIPATION	1		1	
TOTAL I	21 170	4 507	16 663	369.73
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	118 046	57 526	60 520	105.21
41100000 CLIENTS	118 046	57 526	60 520	105.21
AUTRES CREANCES	23 930	5 270	18 661	354.12
40100000 FOURNISSEURS	13 005	1 205	11 800	978.87
42100000 SALAIRE VERSE	497	410	87	21.24
42100001 EPARGNE SALARIALE	1 625		1 625	
42100300 SALARIE EL HARCHAO H	202		202	
42101000 SAL LOMONACO	297		297	
42101600 AYACHIA KHATTAB	214		214	
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	2 773		2 773	
44562000 TVA DED SUR IMMO	275	700	425	60.74
44566000 ETAT TVA DEDUCTIBLE	369	48	321	662.47
44572200 TVA COLLECTEE A REGULARISER	3 878	2 820	1 058	37.51
44586000 TVA/FCT NON PARVENUES	310	86	224	261.61
46710000 HUIT M	485		485	
DISPONIBILITES	78 099	26 363	51 736	196.25
51200000 CAISSE EPARGNE	19 278	4 070	15 208	373.70
51210000 CAISSE EPARGNE EXCEDENT PRO	58 821	22 293	36 528	163.85
TOTAL II	220 075	89 158	130 917	146.84
TOTAL GENERAL	241 245	93 665	147 580	157.56

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	3 000	3 000		
10130000 CAPITAL SOCIAL	3 000	3 000		
RESERVE LEGALE	353	353		
10610000 RESERVE LEGALE	353	353		
AUTRES RESERVES	44 267	22 503	21 763	96.71
10680000 AUTRES RESERVES	44 267	22 503	21 763	96.71
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	73 191	21 763	51 427	236.30
TOTAL I	120 810	47 619	73 191	153.70
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 230	13 328	1 902	14.27
16401100 EMPRUNT 5441761 5770 EUR 60M	5 118		5 118	
16410000 EMPRUNT	10 112	13 328	3 216	24.13
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	33 736	10 332	23 405	226.54
40100000 FOURNISSEURS	16 701	9 056	7 645	84.41
40810000 FRS FCT NON PARVENUE	17 036	1 275	15 760	NS
AUTRES DETTES	71 469	22 386	49 083	219.26
42100300 SALARIE EL HARCHAO H		49	49	100.00
42100600 SAL CARRIERE	146	146		
42100700 SAL ANIS ALLATI	1 021		1 021	
42101000 SAL LOMONACO		31	31	100.00
42101100 SAL DEBOY	42	195	153	78.68
42101400 SAL SERBAN TANASE		765	765	100.00
42101500 AOITIF SELLAMI	67	67		
42101700 MEDIENE ALI	362		362	
42101800 BASALDELA AURELIE	2 679		2 679	
42101900 MESSAN JORDAN	3		3	
42102200 GRAINI KAMIR ROUMAIS	215		215	
42102300 MOUNDAGA BERTRAND	1 817		1 817	
42102400 SAL BEN MABROUK AKIM	509		509	
42102500 SAL HIPPOLYTE MARIE	225		225	
42102600 SAL KONE MINATA	400		400	
42820000 PROV.P/CONGES PAYES	7 332	1 705	5 628	330.16
43101000 URSSAF	3 302	1 227	2 075	169.15
43102000 URSSAF /ABONDEMENT	158		158	
43702000 KLESIA	721	1 150	429	37.28
43706000 AGRR PREVOYANCE	481	212	269	127.14
43820000 CH SOCIALES / PROV C PAYES	1 219	350	869	248.71
43860000 CHARGES SOCIALES A PAYER	6 189	4 060	2 129	52.44
44400000 IS	21 751	567	21 184	NS
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	3 645	1 576	2 069	131.28
44572000 TVA COLLECTEE 20%	16 276	9 041	7 236	80.03
44700000 ETAT AUTRES IMPOTS ET CHARGES	725	59	666	NS
44704000 TAXE APPRENTISSAGE	809	18	791	NS
44705000 FORMATION CONTINUE	743	40	702	NS
44706000 PAS	50		50	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER		1 129	1 129	100.00
45511000 ALLATI TARICK	582		582	

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
TOTAL III	120 436	46 046	74 390	161.55
TOTAL GENERAL	241 245	93 665	147 580	157.56

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2019	12	Exercice N-1 31/12/2018	12	Ecart N / N-1		
					Euros	%	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	436	135	176	818	259	316	146.66
70611000 PRESTATIONS SERVICES	379	508	45	927	333	582	726.34
70611010 PRESTATION PAYEES SUR 2018			88	647	88	647	100.00
70612000 PRESTATION SERV AUTOLIQUIDATI	56	627	3	280	53	347	NS
70612010 PRESTATION AUTO LIQ PAYEE 2018			38	965	38	965	100.00
AUTRES PRODUITS	17		6		11		180.33
75800000	17		6		11		180.33
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	436	151	176	824	259	327	146.66
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	9	625	6	148	3	477	56.55
60222000 PRODUITS D ENTRETIEN	9	625	6	148	3	477	56.55
AUTRES CHARGES EXTERNES	166	341	51	649	114	692	222.06
60401000 SOUS-TRAITANCE	93	670	13	836	79	834	577.02
60500000 FRAIS RECLYCLAGE		847				847	
60614000 CARBURANTS	8	557	5	211	3	347	64.22
60615000 PETIT OUTILLAGE		966		147	819		557.76
60617000 VETEMENTS DE TRAVAIL		692		806	114		14.17
60630000 PETIT ENTRETIEN ET EQUIPEMENT	4	918	1	226	3	692	301.24
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		914		436	478		109.67
60681000 ACH AUTRES MAT ET FOURN.		47		315	269		85.20
61320000 LOCATION IMMOBILIERE		780		720	60		8.33
61320100 LOYER LOCAL PRO 750EUR/M	2	250			2	250	
61330000 LOCATION MATERIEL NETTOYAGE	4	360	3	611	749		20.75
61351400 LOCATION MATERIEL TRANSPORT		686		350	336		96.04
61504000 ENTRET.REPAR. MAT TRANSPORT	5	798	2	240	3	558	158.84
61505000 REPARATION MATERIEL DIVERS		171			171		
61600000 ASSURANCES PROFESSIONNELLES	5	572	2	010	3	562	177.24
61610000 ASSURANCE AUTO ET MATERIEL		61		1 820	1 759		96.67
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	7	291		391	6	900	NS
62260000 HONORAIRES	7	940	3	866	4	074	105.38
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX		188		892	704		78.91
62301000 PUB RELAT PUBL DONS POURB	2	238		103	2	135	NS
62306000 CADEAUX - 31 ..		280		70	210		300.97
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS		954	4	066	3	112	76.54
62400000 FRAIS DE PORT				10	10		100.00
62410000 TRANSPORT SUR ACHAT		78			78		
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1	370		925	445		48.15
62520000 INDEMNITE KILOMETRIQUE	7	081	1	244	5	837	469.12
62521000 REMB DEPLACEMENTS SALARIES				860	860		100.00
62560000 FRAIS DE MISSION	4	562	3	190	1	372	43.00
62570000 FRAIS DE RECEPTION		60		1	59		NS
62601000 FRAIS POSTAUX		495		31	464		NS
62602000 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1	750	1	061	689		64.95
62700000 SERVICES BANCAIRES		972		828	144		17.40
62810000 COTISAT o CONCOURS DIVERS		363	1	384	1	021	73.74
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT PERSONNEL		431			431		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5	603	3	749	1	854	49.44
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE		439		352	86		24.48
63130000 FORMATION CONTINUE		567		469	98		21.01
63360000 CSG CRDS DEDUCTIBLE	2	290		805	1	485	184.47
63370000 CSG CRDS NON DEDUCTIBLE	1	135		344	791		229.94

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
63511000 CFE	876	871	5	0.57
63540000 DROIT D'ENREG. ET DE TIMBRES		625	625	100.00
63780000 TAXES DIVERSES	296	284	12	4.40
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	128 346	62 115	66 231	106.63
64101100 SALAIRES DE PRODUCTION	87 710	52 278	35 431	67.77
64101200 INDEMNITE FIN DE CONTRAT	2 090		2 090	
64120000 CONGES PAYES	5 628	806	4 822	598.50
64400000 REMUNERATION GERANT	32 918	9 031	23 887	264.50
CHARGES SOCIALES	22 240	16 669	5 571	33.42
64510000 COTISATIONS A L'U.R.S.S A.F	13 320	11 399	1 921	16.85
64520000 AG2R	189	242	53	21.75
64530000 KLESIA	1 669	3 481	1 812	52.04
64540000 MUTUELLE SANTE	807	444	364	81.98
64584000 CHARGES SOC SUR CP	869	143	726	507.71
64610000 COTISATION URSSAF GERANT	5 064	2 812	2 252	80.09
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	320	237	83	35.02
64900000 CICE		2 089	2 089	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 722	9 218	1 496	16.23
68112000 DOT AMORT IMMO CORP	7 722	9 218	1 496	16.23
AUTRES CHARGES	855	256	599	233.74
65110000 LOGICIEL	810	180	630	349.96
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	45	76	31	40.80
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	340 732	149 804	190 928	127.45
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	95 420	27 021	68 399	253.14
PRODUITS FINANCIERS	122	33	89	270.29
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	122	33	89	270.29
PRODUITS EXCEPTIONNELS		8 900	8 900	100.00
77520000 PCEA IMMO CORPORELLE		8 900	8 900	100.00
CHARGES FINANCIERES	160	147	14	9.36
66100000 INTERETS FINANCIERS	160	147	14	9.36
CHARGES EXCEPTIONNELLES	439	10 423	9 983	95.79
67120000 PENALITES ET AMENDES	439	502	63	12.51
67520000 VNC IMMO CORPORELLE		9 921	9 921	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	21 751	3 621	18 130	500.69
69500000 IS	21 751	3 621	18 130	500.69
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	73 191	21 763	51 427	236.30



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL EASY CLEAN COMPANY		15 R COLONEL TOUSSAINT BAT A2 31500 TOULOUSE	
SIRET	8 1 7 6 3 7 1 6 8 0 0 0 1 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Services	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	----------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	57 261	Déficit		
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%				
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies			<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs			<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>				
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 %, prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
GEST@FI 170 RUE DE PERIOLE 31500 TOULOUSE Tél: 05 34 25 15 40			
OGA/OMGA	visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	16/03/2020
		Lieu:	TOULOUSE
		Qualité et nom du signataire:	ALLATI TARICK GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
1	2	3	4	5	6	7	8
MR ALLATI TARICK ASSOCIE 15 RUE DU COLONEL TOUJ TOULO TOULOUSE	100	2019	32 918	7 081			

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	87 710	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EASY CLEAN COMPANY
EURL au capital de 3000 €
Siège social : 15 R COLONEL TOUSSAINT BAT A2
31500 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE : 817637168
SIRET : 81763716800011

PROCES-VERBAL DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

APPROBATION DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

L'an Deux Mille Vingt ,
Et le 21 Juin à 10 Heures.

Le soussigné Mr ALLATI TARICK
Président et associé unique de la société EASY CLEAN COMPANY , société par actions simplifiée
à associé unique, au capital de 3 000 €.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, l'associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article L 223-19 et suivants du Nouveau Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport de gestion établi par L'Associé Unique.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L 223-19 et suivants du Nouveau Code de Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'Associé Unique approuve la proposition du président, et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de 73 190.53€ de la manière suivante :

Report à nouveau.....73 190.53 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE
31/12/2016	NEANT
31/12/2017	NEANT
31/12/2018	NEANT

L'Associé Unique précise que les conventions visées à l'article L 223-19 et suivants du Nouveau Code de Commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

La rémunération de l'associé unique pour l'exercice écoulé a été de 32 918.09 Euros . Les charges sociales inhérentes à cette rémunération sont mises à la charge de la société. Il a droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ALLATI TARICK
PRESIDENT - ASSOCIE UNIQUE

